



Place de la mairie - B.P. 33 - 66170 Millas
<http://www.mairie-millas.fr>



MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES

PRESTATION DE NETTOYAGE BATIMENTS

L'ECOLE ELEMENTAIRE
CENTRE DE SANTE
SALLE OMNISPORTS
VESTIAIRES DU STADE

Règlement de la consultation

Date et heure limites de réception des offres :

07 novembre 2026 à 20h00

Mairie de MILLAS
Place de l'Hôtel de Ville
66170 MILLAS

1. Identification du pouvoir adjudicateur

Commune de MILLAS
Place de l'Hôtel de Ville – 66170 MILLAS
Ordonnateur : M. Joseph OLIVE, Maire de MILLAS

2. Objet et étendue de la consultation

2.1. Objet

La présente consultation a pour objet la passation d'un marché portant sur l'exécution de prestations de nettoyage et d'entretien des bâtiments communaux suivants :

- École élémentaire - 5 rue de la coopérative, Millas ;
- Centre de santé - 8 rue des Eaux Vives, Millas ;
- Salle Omnisports – 14 chemin du Tournail, Millas ;
- Vestiaires du stade – 10 rue du stade, Millas.

2.2. Mode de passation

Le présent marché est soumis à une procédure de passation adaptée, en application des dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique.

2.3. Etendue des prestations

Pour l'école élémentaire* : 36 semaines en période scolaire à raison de 4 jours d'intervention par semaine, 2 jours avant rentrée des vacances d'hiver, 2 jours avant rentrée des vacances de printemps et 4 jours avant la rentrée scolaire de septembre soit 152 jours d'intervention.

Pour le centre de santé : 52 semaines à raison de 5 jours d'intervention par semaine soit 260 jours d'intervention.

Pour la salle Omnisports : 52 semaines à raison de 5 jours d'intervention par semaine soit 260 jours d'intervention.

Pour les vestiaires du stade* : 48 semaines à raison de 1 jour d'intervention par semaine soit 48 jours d'intervention. Les interventions pourront être réduites durant la période de l'été (juillet).

*Pour l'école élémentaire et les vestiaires du stade, des prestations complémentaires pourront être demandées par le pouvoir adjudicateur en raison d'une utilisation de ces bâtiments hors période scolaire ou saison sportive. Dans ce cas, ces prestations complémentaires feront l'objet d'un bon de commande (voir paragraphe 5 du cahier des charges).

LA VISITE DES LIEUX EST OBLIGATOIRE

2.4. Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

2.5. Nomenclature

Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2	Code suppl. 3
90911200-8	Services de nettoyage de bâtiments			

3. Conditions de la consultation

3.1. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.2. Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Cependant l'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations et leurs montants, dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Les candidats ne pourront pas présenter plusieurs offres en qualité de candidats individuels et de membre d'un groupement ni présenter plusieurs offres en qualité de membres de plusieurs groupements.

3.3. Confidentialité et mesures de sécurité

Le personnel du titulaire est soumis à l'obligation de discrétion concernant les faits et informations dont il pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution du présent marché.

4. Conditions relatives au contrat

4.1. Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée de **deux ans**, à compter du **1er janvier 2027** et jusqu'au **31 décembre 2028**. Il pourra être **reconduit tacitement deux fois, par périodes successives d'un an, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans**.

4.2. Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : paiement par mandat administratif.

Les dépenses effectuées au titre du présent marché seront imputées sur le budget de fonctionnement du pouvoir adjudicateur.

Les sommes dues au titulaire du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de dépôt des factures sur Chorus Pro. Celles-ci seront présentées mensuellement à terme échu.

4.3. Modulabilité du contrat

Les prestations prévues au présent marché pourront être modifiées en fonction du niveau d'occupation des différents bâtiments.

Le pouvoir adjudicateur pourra notamment demander une modification ponctuelle de l'organisation des prestations afin de tenir compte des besoins réels des différents sites, notamment lors de l'utilisation des sites durant des périodes de vacances scolaires, de fermeture exceptionnelle, d'événements particuliers ou de variation importante de la fréquentation.

Toute modification des prestations fera l'objet d'un accord préalable entre les deux parties et le cas échéant, d'un bon de commande sur la base des prix unitaires figurant au **Bordereau des Prix Unitaires (BPU)**.

4.4. Possibilité de résiliation du contrat

Le contrat pourra être résilié par le pouvoir adjudicateur en cas de manquements répétés du titulaire, notamment après plusieurs mises en demeure restées infructueuses (non-respect du cahier des charges, retards, absence de passage, etc.). Il pourra également être résilié pour un motif d'intérêt général, tel que la vente d'un bâtiment ou l'internalisation du service.

5. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (AE)
- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des charges
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le devis quantitatif et estimatif (DQE)

Le dossier de consultation est disponible à l'adresse électronique suivante :

<https://www.marches-publics.info>.

Il sera remis gratuitement aux candidats.

Aucun envoi du DCE sur support physique n'est autorisé.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Documents à produire :

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Pièces de la candidature telles que prévues aux articles, R. 2143-3 et R 2143-4 du Code de la commande publique.
- Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail
Document permettant d'apporter la preuve de l'aptitude du candidat à exercer une activité professionnelle (extrait K ou L ou Kbis ou Lbis pour les entreprises immatriculées au RCS, extrait D1 pour les artisans, numéro Siren (n° Siret) pour les professions libérales ou les auto-entrepreneurs obtenu auprès de l'Urssaf, ou tout document équivalent) ;
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ; ATTENTION : dans l'hypothèse où un candidat serait placé en redressement judiciaire après le dépôt de son offre, il doit en informer sans délai le pouvoir adjudicateur.

- Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

- Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose

pour la réalisation du contrat

- Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés
Agent d'entretien/service (Technicien d'entretien, AS/AQS/ATQS) dans le secteur du nettoyage

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence.

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pièces de l'offre :

- L'acte d'engagement (AE)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le devis quantitatif et estimatif (DQE)
- Le cahier des charges
- Le mémoire technique :
 - Présentation des moyens humains et techniques mis en œuvre pour assurer la prestation : personnel et leur qualification.
 - Méthodologie de travail : encadrement, fonctionnement, organisation, déroulement des prestations, vérification des prestations effectuées, contrôle, certificats des visites des sites, gestion des absences et remplacement des personnels absents, matériels utilisés accompagnés de notices techniques, liste des produits qui seront utilisés précisant de façon détaillée la provenance, la nature et la composition, les données de sécurité et fiches techniques des produits de nettoyage et consommables utilisés.
 - Les fiches produits : fiches de données de sécurité et fiches techniques des produits de nettoyage et consommables utilisés, à fournir par le soumissionnaire.
 - Fiche de visite obligatoire visée du représentant de la collectivité.

7. Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1. Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est obligatoire et sera effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.info>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Il est recommandé d'indiquer une adresse mail valide et durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

7.2. Transmission sur support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8. Examen des offres

8.1. Sélection des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante (sur 100 points) :

Critères	Pondération
1- Prix des prestations	50 points
2- Valeur technique appréciée au travers du mémoire technique	40 points
3- Normes environnementales (matériel, produits éco-responsables...)	10 points

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le **bordereau des prix prévaudra** et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée. En cas de refus ou en l'absence de réponse, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti pour remettre ces documents sera fixé par le pouvoir adjudicateur.

8.2. Attribution du marché

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

8.3. Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'attribution du marché est prononcée par le pouvoir adjudicateur.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10

du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

9. Renseignements complémentaires

9.1. Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

<https://www.marches-publics.info>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé, 5 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Aucun renseignement, aucune information ne sera donnée oralement par respect du principe d'égalité des candidats. Les réponses aux questions seront données par écrit via la plateforme AWS à l'ensemble des candidats.

9.2 – Visite Obligatoire

Une **visite obligatoire** doit être réalisée sur les lieux.

Les candidats prendront rendez-vous au **04.68.57.40.00 ou par mail à l'adresse suivante : urbanisme@mairie-millas.fr**, du lundi au vendredi (sauf vendredi après-midi) de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Les candidats devront impérativement faire signer la fiche de visite qui sera obligatoirement jointe dans les plis de l'appel d'offre.

Aucune indemnité ni frais de déplacement ne sont prévus.

9.3 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Montpellier

6 rue Pitot

34063 MONTPELLIER CEDEX 2

Tél : 04 67 54 81 00

Télécopie : 04 67 54 74 10

Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles

L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.